

**Franchise de base**

Monsieur Albert a créé un commerce vente de pièces détachées. Il réalise un chiffre d'affaires annuel de 68 000 €. Ses principales charges sont les suivantes :

Achat de marchandises : 32 000 €

Autres achats : 1 000 €

Impôts et taxes : 2 000 €

Salaire de la secrétaire comptable : 30 000 €

Par ailleurs, le taux de la taxe sur les salaires est fixé ainsi :

| Fraction de la rémunération brute individuelle annuelle | Taux   |
|---|--------|
| n'excédant pas 6.904 euros                              | 4,25%  |
| supérieure à 6.904 euros et n'excédant pas 13.793 euros | 8,50%  |
| supérieure à 13.793 euros                               | 13,60% |

**Monsieur Albert bénéficie de la franchise en base. Qu'en pensez-vous ? (pour répondre calculez les incidences de la TVA sur les opérations de monsieur Albert).**

**On suppose que toutes les opérations son soumises au taux de TVA à 19,6 %.**